

Code de conduite des prestataires du groupe ARSA

08_ACH

01.02

Introduction :

Le groupe ARSA s'engage à promouvoir la durabilité, l'excellence, et la responsabilité sociale dans toutes ses activités. Ce code de conduite définit les attentes du groupe ARSA envers ses prestataires, incluant les sous-traitants et les fournisseurs, afin de garantir que nos partenariats reflètent nos valeurs et nos objectifs de développement durable.

Engagements des prestataires :

1 Respect des normes locales et internationales:

Les prestataires s'engagent à respecter toutes les lois et réglementations locales et internationales applicables, incluant mais ne se limitant pas aux normes du travail, environnementales, de sécurité, et de qualité.

2 Pratiques éthiques:

Les prestataires s'engagent à mener leurs activités avec intégrité, en respectant les principes de concurrence loyale, en évitant tout conflit d'intérêt, et en refusant la corruption sous toutes ses formes.

3 Durabilité et protection de l'environnement:

Les prestataires s'engagent à adopter des pratiques écoresponsables, à minimiser leur impact environnemental, à promouvoir l'utilisation de ressources renouvelables, et à gérer efficacement les déchets.

4 Qualité et sécurité:

Les prestataires doivent garantir la haute qualité de leurs produits et services et veiller à la sécurité de leurs opérations, en se conformant aux normes ISO 9001, 14001 et 45001, et en s'engageant à une amélioration continue.

5 Engagement social :

Les prestataires s'engagent à soutenir les communautés locales, à promouvoir la diversité et l'inclusion, et à assurer des conditions de travail équitables et sécuritaires pour leurs employés.

6 Transparence et communication :

Les prestataires doivent faire preuve de transparence dans leurs rapports avec le groupe ARSA, en partageant ouvertement les informations pertinentes sur leurs pratiques et en communiquant régulièrement sur les progrès réalisés par rapport aux engagements pris.

7 Collaboration et partenariat :

Les prestataires s'engagent à travailler en collaboration avec le groupe ARSA pour identifier et mettre en œuvre des solutions innovantes et durables, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de développement durable communs.

Application et suivi :

- Les prestataires doivent accepter et signer ce code de conduite comme condition préalable à tout partenariat avec le groupe ARSA.
- Le groupe ARSA se réserve le droit de vérifier le respect de ce code de conduite par des audits réguliers et des évaluations des performances.
- Les violations de ce code de conduite peuvent entraîner une réévaluation ou la fin du partenariat.

Engagement du prestataire:

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de [Nom du Prestataire], m'engage à respecter les principes et engagements énoncés dans ce code de conduite dans le cadre de ma collaboration avec le Groupe ARSA.

Signature : _____

Date : _____

Nom et fonction : _____